



SANARY SUR MER

Charte marché nocturne, fabrication entièrement sur place 2025

La Commune de Sanary-sur-Mer a souhaité depuis 2015, créer un tarif minimum pour les exposants du marché nocturne qui fabriquent leurs créations entièrement sur place.

Ce tarif valorise les artisans qui proposent une animation sur place en mettant en avant la création de leurs produits.

L'ensemble de ces critères doit être validé pour pouvoir prétendre au tarif « fabrication entièrement sur place ».

- Une personne sur le stand est dédiée exclusivement à la fabrication et un(e) employé(e) à la vente.**
- Votre production doit être de **pièces uniques** ou de **petites séries**.
- Vos créations doivent être **originales** (entendez : non copiées).
- Vous devez mettre en avant une **démarche créative** qui vous est propre.
- Un atelier doit être présent sur place.
- L'atelier et le mode de fabrication doivent être visibles et des explications sur le mode de fabrication doivent être données au public.
- La fabrication sur place doit être effective du 27 juin au 30 août 2025 (sauf absences justifiées).**
- Vous devez travailler à la fabrication de vos articles devant le public, tous les soirs de 21h00 à 23h00 impérativement.**

Des contrôles seront effectués durant toute la durée du marché. Si un des critères n'est pas respecté, le tarif préférentiel ne pourra être appliqué.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter tous les critères ci-dessus.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Signature, suivi de la mention « Lu et approuvé »

Date :

A noter : Un chèque de 2086 euros vous sera demandé si votre candidature est retenue. Cette somme vous sera remboursée à la condition que toutes les clauses de la présente charte soient respectées et un chèque de 52€ vous sera alors demandé.